

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 31 août 2026, il sera procédé dans la **commune de Pontivy** à une enquête publique en application du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, portant sur le **projet de déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière de l'Hôtel de Roscouët situé à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue Edouard Lorois**, et dont certains éléments sont classés au titre des monuments historiques afin d'y aménager 16 lots à usage d'habitation.

La demande de déclaration d'utilité publique est portée par Mme la Maire de Pontivy – 8 rue François Mitterrand, 56300 Pontivy.

L'enquête sera ouverte du mardi 15 septembre 2026 à 9h30 au vendredi 2 octobre 2026 à 17h00 inclus.

Toute personne pourra consulter le dossier à l'accueil de la mairie de Pontivy, 8 rue François Mitterrand, aux jours et horaires suivants :

- le lundi 8h30-12h00 / 13h30-17h30
- le mardi 8h30-12h00 (9h30 -12h00 pour le 1^{er} jour d'enquête) / 13h30-17h30
- le mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h30
- le jeudi 8h30-12h00 / 13h30-17h30
- le vendredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

et consigner sur le registre ses observations éventuelles, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, 8 rue François Mitterrand, 56300 Pontivy ou par courriel à : pref-enquetes-urbanisme@morbihan.gouv.fr

Cet avis et les informations relatives au dossier sont également mis en ligne :

- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan

www.morbihan.gouv.fr/Publications/Participation-du-public

- et sur le site internet de la ville de Pontivy

<https://ville-pontivy.bzh/pratique/urbanisme-voirie-logement/enquetes-publiques/>

M. Olivier Catherine est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Pontivy, 8 rue François Mitterrand :

- le mardi 15 septembre 2026 de 9h30 à 12h 00
- le vendredi 2 octobre 2026 de 14h00 à 17 h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie, service urbanisme et à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité – place du Général de Gaulle à Vannes, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr> et de la mairie.

À l'issue de la procédure, le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique de l'opération de restauration immobilière.